

Monsieur Christophe CASTANER
Ministre de l'Intérieur
1, Place BEAUVAU
75800 PARIS CEDEX 08

LE SECRETAIRE GENERAL
Branche « Services Publics »

Réf. 2019/09/173 DB/NC

Paris, le 11 septembre 2019

COURRIER RECOMMANDE A/R.

OBJET : Préavis de grève DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019 A 8 H AU MERCREDI 23 OCTOBRE 2019 MINUIT

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L 2512-1, L 2512-5 du Code du Travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, je vous informe de la décision prise par la Fédération des personnels DES SERVICES PUBLICS ET DES SERVICES DE SANTE FORCE OUVRIERE de déposer **un préavis de grève du lundi 23 septembre 2019 à 8h au mercredi 23 octobre 2019 minuit.**

Il concerne les **personnels et agents de la fonction publique territoriale relevant de notre fédération et exerçant dans des structures hébergeant des personnes âgées ou travaillant auprès d'elles en particulier les personnels participant aux soins à domicile.**

Ce préavis de grève couvrira l'ensemble des initiatives de grève et de mobilisation de nos syndicats sur l'ensemble du territoire national (de métropole et des départements d'Outre Mer), sur les revendications suivantes :

- Recrutement immédiat de 40 000 postes de personnels supplémentaires en établissement et en service de soins à domicile, avec l'objectif de faire évoluer le ratio moyen actuel de 0,6 à 1 agent par personne âgée le plus rapidement possible ;
- Revalorisation des salaires et amélioration des conditions de travail pour l'ensemble des personnels des EHPAD et du soin à domicile, afin de relancer l'attractivité des métiers ;
- Augmentation des subventions, permettant la reconstruction ou la rénovation des établissements par la mise en œuvre de procédures simplifiées et innovantes permettant les investissements ;
- Extension du dispositif de formation d'Assistant de Soins en Gérontologie (ASG), avec le bénéfice obligatoire de la prime afférente à tous les aides-soignants ;
- Attribution d'une prime spéciale à tous les autres personnels travaillant auprès des personnes âgées (EHPAD, USLD,) ;
- Mise en place d'un dispositif visant à la reconversion des personnels, qui sont dans l'incapacité physique ou psychologique d'exercer leur profession ;
- Ouverture d'un réel débat national sur le financement de la dépendance avec des objectifs et un calendrier de mise en œuvre des propositions ;
- La suppression des contraintes apportées par la loi de transformation de la Fonction Publique, dont la Fédération demande l'abrogation qui porte atteinte au droit de grève pour les agents territoriaux des établissements et services.

Afin de permettre aux personnels et agents de la fonction publique territoriale relevant de notre fédération et exerçant dans des structures hébergeant des personnes âgées ou travaillant auprès d'elles en particulier les personnels participant aux soins à domicile, de participer ou de se joindre aux mouvements et actions décidés, la fédération dépose un **préavis de grève destiné à couvrir leurs absences pour la période allant du lundi 23 septembre 2019 à 8h au mercredi 23 octobre 2019 minuit.**

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Regnier', with a horizontal line drawn through it.

Dominique REGNIER